© Drogues Info Service - 5 juillet 2025

Vos questions / nos réponses

mon fils se drogue depuis peut,comment l 'aider ???

Par Profil supprimé Postée le 10/10/2011 13:58

Bonjour , c est la première fois que je fait appel à une association
Mais je pense qu'il en ai temps

Il s'agit de mon fils M. 17 ans
Il vient d être intercepter par les services de police
Pour détention de stupéfiant avec un couteau dans la poche
Donc résultat , sa maman et moi-même (divorcé depuis 2004, mais très proche pour nos enfants) il a fallu aller le chercher place suquet à DIJON.
Nous ne savons plus quoi faire pour lui , ont veut l'aider mais il refuse toutes discutions
Que devons nous FAIRE ????
A qui s'adresser ????
Cordialement

Mise en ligne le 17/10/2011

Par souci de confidentialité, nous avons supprimé le prénom de votre fils ainsi que les initiales en fin de message.

Bonjour,

Nous entendons votre détresse concernant la situation de votre fils et espérons, par notre réponse, vous donner quelques pistes pour avancer avec lui.

Votre fils traverse manifestement une période difficile qui nécessite une attention particulière de la part des adultes qui l'entourent, mais vous ne savez plus quoi faire car il refuse toute discussion. Nous n'avons que peu d'éléments sur sa situation actuelle, ce qui nous empêche de vous répondre de façon approfondie. Toutefois, il arrive que, lorsque la discussion est impossible avec les plus proches -vous, ses parents- elle reste parfois possible avec un tiers plus "éloigné". Un membre de la famille, quelqu'un dont l'enfant se sent particulièrement proche peut aider à mettre des mots sur ce qui se passe, renouer le contact, chose primordiale dans la situation qui vous préoccupe.

Du côté des professionnels, il existe des lieux d'accueil pour les personnes consommatrices de drogues, ainsi que pour leur entourage (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie). Dans ces lieux travaillent des équipes pluridisciplinaires formées aux problématiques de consommation et de dépendance, ainsi qu'aux difficultés que peuvent rencontrer les proches lorsque la personne concernée refuse toute aide proposée. C'est pourquoi nous vous donnons en fin de message l'adresse d'un centre dans votre ville et vous encourageons à prendre contact avec eux afin d'être entendu et soutenu dans les temps qui viennent.

Vous pouvez également nous contacter au 0800 23 13 13 (Drogues Info Service, appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe, tous les jours de 8h à 2h du matin). Un écoutant prendra le temps de voir avec vous ce qui se passe et envisager les possibilités qui sont les vôtres.

Bien cordialement.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

CSAPA Tivoli

7 rue Fevret
21000 DIJON

Tél : 03 80 30 46 16
Site web : www.addictions-sedap.fr
Secrétariat : Lundi-mercredi-jeudi de 9h-12h/ 14h-18h, mardi 9h-18h, vendredi 9h-12h/ 14h-17h, .
Accueil du public : Consultations médicales: mardi 9h-13h30, lundi-mercredi-jeudi 9h-11h30, vendredi 9h-11h30 /14h-16h30 - Consultations psycho-sociales: du lundi au vendredi 9h-12h/14h-18h.
Substitution : Consultations médicales: mardi 9h-13h30, lundi-mercredi-jeudi 9h-11h30, vendredi 9h-11h30 /14h-16h30
Consultat° jeunes consommateurs : Pour les 18-25 ans. Sur rendez-vous. Accueil assuré par un éducateur spécialisé le mardi 9h-12h/ 14h-18h.

Voir la fiche détaillée